Assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles

Demande

1

DEMANDE

Que les instances décisionnelles gouvernementales et paragouvernementales **assurent une représentation adéquate des jeunes de la relève** et intègrent les relèves dans ces instances. Aussi, que les fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.

Cette demande est présente dans la mission de la FRAQ où les relèves se doivent d'être représentées dans les différentes instances gouvernementales et paragouvernementales.

COÛT ESTIMÉ

Sans incidence financière

PALIER RESPONSABLE

Toutes les instances et institutions démocratiques

ENJEUX

Les jeunes agriculteurs font face à de nombreux freins dans le démarrage de leur entreprise. Ces freins s'expliquent en partie par le fait d'être de nouveaux entrepreneurs et donc de devoir démarrer de nouveaux projets, mais également en raison de leur âge. Ce dernier aspect est important puisqu'il est démontré, non seulement dans le milieu agricole, mais également dans d'autres secteurs, que le facteur d'âge influence défavorablement la perception des gouvernements et des financiers par rapport à cette clientèle.

Les réalités d'un démarrage d'entreprise ont fortement évolué depuis les 30 dernières années. Ainsi, les agriculteurs et agricultrices de 16 à 39 ans évoluent dans un contexte où les coûts de démarrage sont plus élevés, où les terres sont plus difficilement accessibles et où les attentes des consommateurs sont plus pressantes. Par contre, les relèves sont plus formées que jamais, sont de plus en plus en contact non seulement entre eux, mais avec le reste du monde et font preuve d'une grande innovation dans leur entreprise. Ils sont des experts de leur propre réalité et se doivent d'être entendus.

Assurer une représentation des jeunes agriculteurs et agricultrices dans les instances décisionnelles

Demande

1

ENJEUX [SUITE]

L'état de situation des entreprises de la relève (détenu en totalité ou partiellement par celles-ci) montre que les retombées économiques de ces entreprises sont significatives au Québec. Ce dynamisme s'ajoute à l'importance de cette jeune tranche d'agriculteurs. La FRAQ travaille sans discrimination pour toutes ces relèves.

La FRAQ est le véhicule portant la voix de la relève partout au Québec. Ce faisant, elle permet de répondre à leurs aspirations en améliorant les conditions d'établissement en agriculture et en valorisant la profession d'agriculteur, notamment par les programmes qui leur sont destinés. Ces programmes découlent des représentations faites par la FRAQ auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de La Financière agricole du Québec (FADQ) et des fédérations spécialisées.

Aussi, certains programmes des productions spécialisées s'appliquent exclusivement aux relèves de moins de 40 ans et ont une bonification de l'aide financière pour les relèves.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La FRAQ milite activement pour s'assurer que leur voix soit entendue et que la relève soit représentée dans les espaces décisionnels. Cela permettra notamment aux décideurs de connaître leur réalité, mais également de s'assurer que les programmes mis en place en agriculture prennent en considération leurs enjeux.

De plus, la FRAQ demande que les fédérations spécialisées de l'UPA qui administrent des programmes d'aide accessibles à la relève ajoutent comme prérequis d'être membre de la FRAQ pour leurs programmes durant toute la durée de ces derniers.